



SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINE

COMITE SYNDICAL
du mercredi 16 mars 2011
A Toulouse - Immeuble le Belvédère

**PROCES VERBAL DE L'ELECTION
DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

L'an deux mille onze, le 16 mars à dix-huit heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
BELLAUBRE Elisabeth BENYAHIA Daniel BEYNEY Georges BOUDOU Dany BRIANCON François CARASSOU Stéphane COHEN Pierre COTELLE Thierry DUHAMEL Thierry FRANCHINI Paul GARRIC Amapola GERMAIN Louis GOIRAND Philippe GRIMAUD Robert GRIMBERT Georges	GUILLOT René HARDY Isabelle LANGÉ Régine LOZANO Guy MATEOS Henri MAURICE Antoine MERONO Claude MIGUEL Henri MORIN Etienne MOYET Jean-Louis PY Dominique RAYNAL Claude RUIZ Sonia SANCHEZ Francis SUSIGAN Alain THIBAUT Guy
SICOVAL	
DUCERT Claude FAIVRE Claudia REME Jean-Michel VALETTE François-Régis	GIL Danielle RIEUNAU Guy
MURETAIN	
COLL Jean-Louis MANDEMENT André SOTTIL Alain	DADOU Gilles
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	LOIDI Robert
AXE SUD	
COMMENGE Jean-Claude AUBERT Alain	
COTEAUX BELLEVUE	
FEDOU Maxime SAVIGNY Thierry	
COLLEGE DES COMMUNES	
ROUQUET Jacques FONTES André ORTEGA Catherine	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

ESCOULA Louis, représenté par M. Pierre COHEN
FABRE Jean-Michel, représenté par M. Etienne MORIN
MONTAGNER Guy, représenté par M. Alain SUSIGAN
VALADIER Jean-Charles, représenté par M. Antoine MAURICE
SUAUD Thierry, représentée par M. Gilles DADOU
CARREIRAS Joël, représenté par M. Henri MATEOS
De FALETANS Gilles, représenté par M. Guy LOZANO

Délégués titulaires excusés

BRISSONNET Jean-François
CARLES Joseph
CARNEIRO Grégoire
COQUART Dominique
CASSIGNOL Jean-Louis
CROQUETTE Martine
DESCLAUX Edmond
GODEC Régis

MARQUIE Bernard
SYLVESTRE Arlette
AREVALO Henri
FOURNIER Denis
PARDILLOS José
MIRC Stéphane

Délégués suppléants excusés

COHEN Jacques
ESPIC Xavier
LAVIGNE Christian
MOGICATO Bruno
BERAIL Bernard
CASSAGNE Jean-Claude
CASSETTA Jean-Baptiste
DUFOUR Claude
FERRE Christian

DAUVEL Philippe
SERNIGUET Hervé
BOURG Jean-Claude
MORINEAU Christine
GEIL-GOMEZ Sabine
MARTINI Michèle
GALINIER Christian
COMBRET Jean-Pierre
CAMBUS Jean-Claude

ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Le Président annonce les candidatures des 10 autres membres du Bureau et demande s'il y a d'autres candidats.

Sont déclarés candidats aux 10 postes de membres du Bureau :

M. Georges BEYNEY
M. Joseph CARLES
Mme Martine CROQUETTE
M. Louis GERMAIN
M. Claude MERONO
M. Etienne MORIN
M. Jean-Michel REME
M. Thierry SUAUD
M. Jean-Charles VALADIER
M. André FONTES

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :58.....
- A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :1.....
- RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés :57.....

Majorité absolue :29.....

M. Georges BENEY a obtenu57..... voix.
M. Joseph CARLES a obtenu57..... voix.
Mme Martine CROQUETTE a obtenu57..... voix.
M. Louis GERMAIN a obtenu57..... voix.
M. Claude MERONO a obtenu57..... voix.
M. Etienne MORIN a obtenu57..... voix.
M. Jean-Michel REME a obtenu57..... voix.
M. Thierry SUAUD a obtenu57..... voix.
M. Jean-Charles VALADIER a obtenu57..... voix.
M. André FONTES a obtenu57..... voix.

~~Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M.....est proclamé(e)
membre du Bureau
Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M.....est proclamé(e)
membre du Bureau
Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M..... est
proclamé(e) membre du Bureau
Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages,
M..... est proclamé(e) membre du Bureau
Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages,
M..... est proclamé(e) membre du Bureau
Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages,
M..... est proclamé(e) membre du Bureau
Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages,
M..... est proclamé(e) membre du Bureau
Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages,
M..... est proclamé(e) membre du Bureau
Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages,
M..... est proclamé(e) membre du Bureau~~

Et ont signé les membres présents

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 17 mars 2011

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.